

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-125 DU 04 AVRIL 2001

Portant rengagement des appelés de la classe
99 dans les Forces Armées Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République
du Bénin ;

Vu la Loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces armées béninoises ;

Vu la Loi n° 81-014 du 10 octobre 1981, portant statut général des Personnels
militaires des Forces armées Populaires du Bénin et la loi n° 88-006 du 26
avril 1988 qui l'a modifiée et complétée ;

Vu la Loi n° 63-5 du 26 juin 1963 sur le recrutement ;

Vu la Proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;

Vu le Décret n° 97-143 du 25 mars 1997, portant attributions, organisation et
fonctionnement du Ministère de la défense nationale ;

Sur proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République,
Chargé de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 7 mars 2001 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Quatre cent vingt cinq (425) appelés du contingent de la classe 99
sont rengagés pour une durée d'un (01) an pour compter du 04 mai 2001.

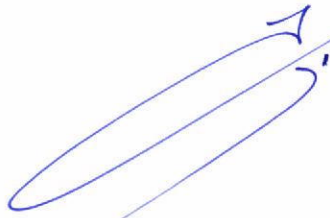
.../...

Article 2 : Les appelés de la classe 99, déclarés déserteurs ou ayant fait l'objet de sanctions disciplinaires, ainsi que ceux qui sont déclarés médicalement inaptes, ne seront rengagés à l'expiration de leur durée légale.

Article 4 : Le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret. qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 04 avril 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination,
De l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,


Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre délégué auprès du Président
de la République, chargé de la Défense
nationale,


Pierre OSHO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MDN 4 MFE 4 Autres Ministères 14 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI-5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB DCCT- INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB-ENA-FASJEB 3 CEMA 2 DGGN 2 JO 1 A/C 4